



6.2.0

LE PATRIMOINE MARITIME FLOTTANT

Conserver, restaurer et entretenir la première flotte patrimoniale hexagonale

Plus de la moitié des bateaux protégés en France au titre des monuments historiques sont amarrés, conservés et restaurés en Nouvelle-Aquitaine. Ce riche patrimoine régional pose des enjeux en matière de protection et de restauration. La Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine a ainsi développé une politique de proximité, destinée à préserver la mémoire immatérielle que constitue ce précieux patrimoine maritime.

En France, plus de 200 bateaux sont aujourd'hui protégés au titre des monuments historiques. Les bateaux du patrimoine transmettent la mémoire et le savoir-faire des générations passées en matière de navigation et de construction navale. Deux catégories de reconnaissance officielle coexistent : les bateaux protégés au titre des monuments historiques (MH) par le ministère de la Culture et les bateaux labellisés d'intérêt patrimonial (BIP) par l'association nationale « Patrimoine Maritime et Fluvial ».

Une flottille concentrée sur l'arc atlantique

L'une des particularités du riche patrimoine de la région Nouvelle-Aquitaine est de posséder la flotte la plus importante de bateaux protégés au titre des Monuments historiques de France, soit 115 unités. Pinasses, bacs ostréicoles, lasses, chalutiers, gabarres, bateaux-pilotes, dragues à vapeur, remorqueurs, baliseurs, vedettes, canots à moteur, bateaux de la petite plaisance et yachts classiques composent cette flottille régionale exceptionnelle.

La majorité navigue entre les pertuis charentais, le Bassin d'Arcachon et la côte basque. Comme les phares et les fortifications qui ponctuent l'arc atlantique, les bateaux qui sillonnent le littoral constituent une richesse patrimoniale importante pour le territoire. Ces bateaux, qui servent aujourd'hui essentiellement à la plaisance, sont aussi des témoignages vivants de l'histoire maritime, sociale et culturelle. Aujourd'hui, ils sont entretenus par des propriétaires, publics ou privés et quelques associations que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine soutient financièrement.

La Rochelle, haut-lieu du patrimoine maritime français

Le port de La Rochelle concentre une part importante des bateaux patrimoniaux de la région Nouvelle-Aquitaine. La ville est devenue un haut-lieu de ce patrimoine, avec la création du Musée Maritime de La Rochelle en 1986.

Ce musée expose, restaure et entretient une flotte patrimoniale, dont sept bateaux sont classés aux Monuments historiques. Le musée garantit l'héritage patrimonial maritime de La Rochelle. On y retrouve aussi bien l'histoire de la pêche que celle du développement de son grand port de commerce, en passant par l'usage stratégique qu'en firent les Allemands lors de la Seconde Guerre mondiale. La Rochelle fut notamment une place forte de lancements de leurs terribles sous-marins, les U-Boot. Le musée lui-même doit son existence à la volonté d'une poignée d'habitants de préserver le patrimoine maritime « flottant » de la cité.

Dans les années 1980, deux associations se sont montées successivement pour demander la sauvegarde et le classement de deux anciens bâtiments emblématiques. Le premier, le *TD6*, était la dernière drague à vapeur de 1906 du port. Le deuxième, le *France 1*, était un bateau météorologique, désarmé à La Pallice en 1985.

Des enjeux en terme de protection et de restauration

La DRAC Nouvelle-Aquitaine a développé une politique de proximité, destinée notamment à préserver la mémoire immatérielle que constituent les pratiques et les savoir-faire liés à la construction navale et la navigation.

Elle consiste à dresser un inventaire des bateaux protégés et des visites régulières, effectuées par des charpentiers de marine professionnels locaux reconnus pour leurs compétences afin de conserver ces vestiges. Un accompagnement scientifique, technique et financier est également apporté aux propriétaires de ces navires.

Fort du constat qu'un bateau est mieux conservé quand il navigue et quand il est entretenu, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a décidé de maintenir les bateaux protégés en état de naviguer.

La diversité de la flotte protégée

À ce jour, la flotte de bateaux protégés au titre des monuments historiques en Nouvelle-Aquitaine compte 115 bateaux. Certains sont des bateaux liés à l'activité de pêche, à la fois en haute mer tels que les chalutiers *Manuel Joël*, la pêche côtière comme le sardinier *Airosa*, ou des bateaux servant à l'ostréiculture et la mytiliculture comme *Cape Town* et sa lasse *Kré*.

De nombreux bateaux de plaisance reflètent le développement des régates sur le littoral, comme *Juanita II*, *Chantalaube* ou *Dauphin Vert*, tandis que d'autres bateaux témoignent des aventures de navigateurs autour du monde comme *Joshua*, à bord duquel Bernard Moitessier participa en 1968 à la première course autour du monde sans escale. En 2017, quarante-et-un bateaux de la petite plaisance du musée maritime de la Rochelle ont été inscrits au titre des monuments historiques.

Enfin, peu de bateaux liés aux activités fluviales sont conservés. L'un des plus exceptionnels est *Suzette II*, retrouvé dans les communs du château des Ormes dans le département de la Vienne.

Source : DRAC Nouvelle-Aquitaine

Photo 6.2.0 : Amarré le long du musée, le *France 1* accueille les visiteurs le jour et les fêtards le soir, à bord de son « bar de la mer » © Anne-Lise Durife - **Photo 6.2.1 :** *Cape Town* et sa lasse *Kré* © DRAC Nouvelle-Aquitaine

EN CHIFFRES

115 bateaux constituent la flotte de bateaux protégés au titre des Monuments historiques en Nouvelle-Aquitaine, dont :

91 en Charente-Maritime,

15 en Gironde,

7 dans les Pyrénées-Atlantiques,

1 en Charente,

1 dans la Vienne.

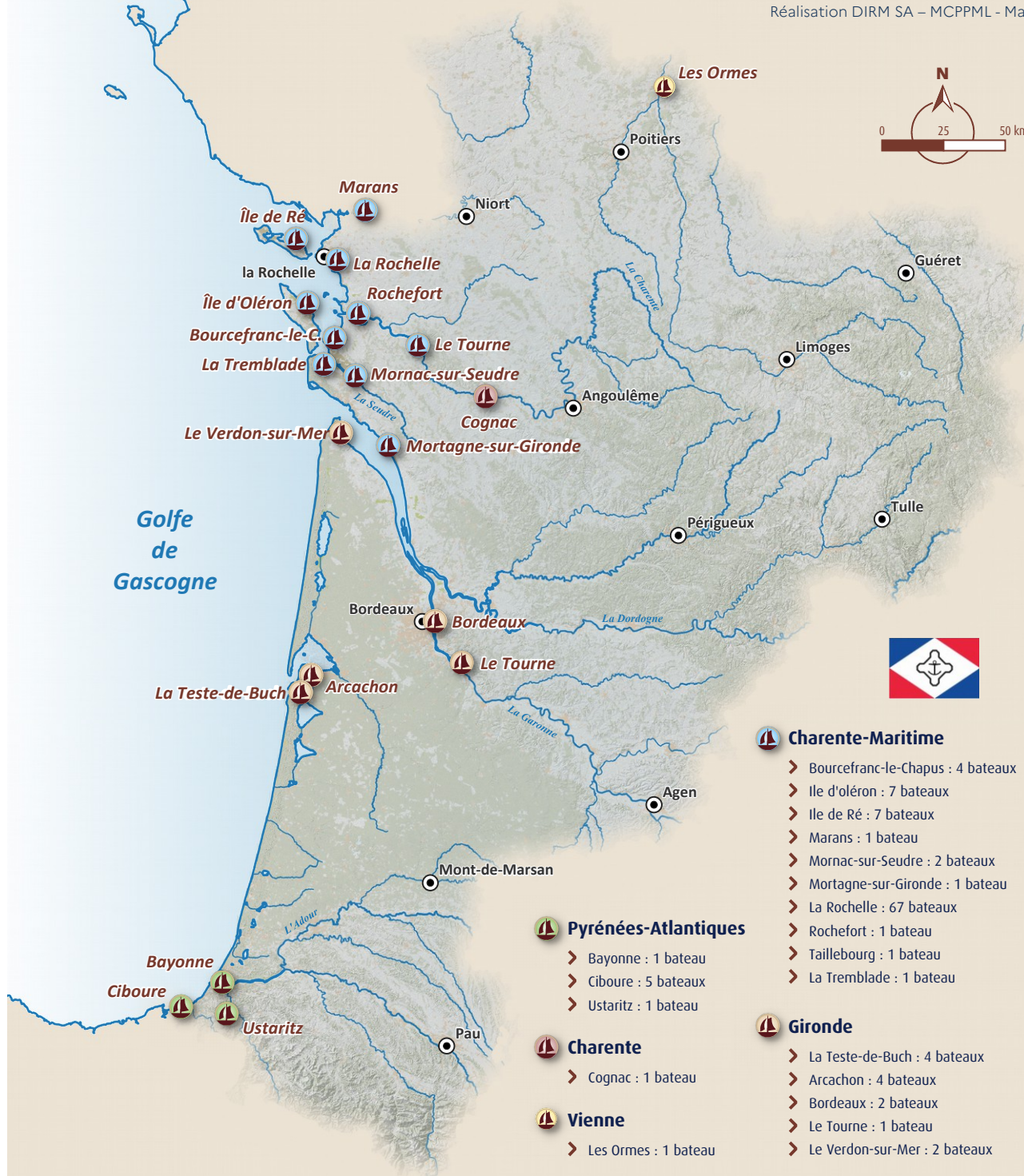


6.2.1

Les bateaux monuments historiques en Nouvelle-Aquitaine

Carte réalisée à partir de la publication « Bateaux monuments historiques en Nouvelle-Aquitaine » © DRAC Nouvelle-Aquitaine

Copyrights : IGN BD ALTI, Corine Land Cover
Sources : DRAC Nouvelle-Aquitaine
Réalisation DIRM SA – MCPPML - Mars 2024



Charente-Maritime

- Bourcefranc-le-Chapus : 4 bateaux
- Ile d'Oléron : 7 bateaux
- Ile de Ré : 7 bateaux
- Marans : 1 bateau
- Mornac-sur-Seudre : 2 bateaux
- Mortagne-sur-Gironde : 1 bateau
- La Rochelle : 67 bateaux
- Rochefort : 1 bateau
- Taillebourg : 1 bateau
- La Tremblade : 1 bateau

Pyrénées-Atlantiques

- Bayonne : 1 bateau
- Ciboure : 5 bateaux
- Ustaritz : 1 bateau

Charente

- Cognac : 1 bateau

Vienne

- Les Ormes : 1 bateau

Gironde

- La Teste-de-Buch : 4 bateaux
- Arcachon : 4 bateaux
- Bordeaux : 2 bateaux
- Le Tourne : 1 bateau
- Le Verdon-sur-Mer : 2 bateaux

En
SAVOIR
+

Les bateaux Monuments Historiques en Nouvelle-Aquitaine
Le Musée Maritime de La Rochelle



115 navires historiques, à travers 20 ports d'attache maritimes et fluviaux en Nouvelle-Aquitaine

1. **Always** (Pinasse - 1960 - Arcachon)
2. **Damien** (Cotre - 1969 - La Rochelle)
3. **Danae** (Voilier - 1951 - Arcachon)
4. **Dauphin Vert** (Ketch - 1959 - La Rochelle)
5. **Les Deux Frères** (Gabare - 1892 - Le Tourne)
6. **Manuel Joël** (Chalutier - 1955 - La Rochelle)
7. **Notre Dame des Flots** (Ketch - 1942 - La Rochelle)
8. **Palangrin** (Bateau d'études radio - 1969 - Taillebourg)
9. **Patchiku** (Thonier-ligneur - 1959 - Ciboure)
10. **Saint Gilles** (Remorqueur portuaire - 1958 - La Rochelle)
11. **Viken** (Cotre - 1938 - La Rochelle)
12. **Estelle de la Ma II** (Pinasse de pêche - 1955 - Ciboure)
13. **Airosa** (Thonier-ligneur - 1959 - Ciboure)



Bateaux du patrimoine de Nouvelle-Aquitaine, entretien ou restauration ?

● Source : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine

Les navires protégés doivent effectuer un entretien régulier pour assurer leur bonne conservation.

L'entretien des bateaux consiste dans le nettoyage de la coque, la révision du calfatage, l'étanchéité du pont, la remise en peinture, la passivation des fers, etc.

Les interventions relevant de l'entretien sont limitées et doivent être réalisées strictement à l'identique de l'existant. Elles doivent faire l'objet d'un courrier d'intervention adressé à la DRAC, et peuvent, sur présentation d'un devis, être éligibles à une subvention.

Toutes les autres interventions qui entraînent une modification de l'état du bateau, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès de la DRAC.

Un projet de restauration doit être établi comprenant :

- un dossier historique avec les archives et plans disponibles du bateau
- un dossier photographique de l'état existant
- des plans du bateau avec repérage des modifications envisagées

- le formulaire Cerfa 15459*01 rempli et signé, avec l'éventuelle demande de subvention

Seules les interventions strictement liées à la conservation et à la restauration des parties historiques du bateau sont éligibles à une subvention. Seront exclues toutes les installations de confort (électricité, moteur s'il n'est pas d'origine, équipements de sécurité à bord, etc.). Le délai d'instruction des dossiers est de deux mois pour les inscrits et de 6 mois pour les classés.

